



MAIRIE DE LANGESSE

5 route de l'étang – 45290 LANGESSE

☎ 02.38.96.10.00 Courriel : mairie@langesse.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Nadège CORCELLE.

Date de la convocation : 2 avril 2026

Présents : MMES, MM, Nadège CORCELLE, Pascale VIEUX, Philippe COLMADIN, Francis ESNAULT, Marc OZANNE et Cyrille PRESSOIR.

Absent ayant donné procuration : Anne COLMADIN à Philippe COLMADIN.

Secrétaire de séance : Marc OZANNE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

Il est demandé au CONSEIL s'il approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Madame le Maire informe le Conseil municipal du non-renouvellement du contrat à durée déterminée de la secrétaire de mairie, pour des raisons qui lui sont propres. Afin d'assurer la continuité du service, une offre d'emploi a été déposée sur le site Emploi territorial. Une candidature a été reçue ce jour ; la candidate exerce actuellement au sein d'une commune voisine à temps non complet. Une rencontre est programmée pour la semaine prochaine, à une date qui sera fixée en fonction des disponibilités de chacun.

Dans ce contexte, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif à l'adhésion à la prestation paie du Centre départemental de gestion du Loiret, afin de confier cette mission à un prestataire spécialisé, la gestion de la paie constituant l'un de ses cœurs de métier.

Les membres du Conseil municipal approuve cet ajout à l'ordre du jour.

Délibération n°2026-011

Objet : Vote des taux de la fiscalité locale pour 2026

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation – qui était figé entre 2020 et 2022 – fait de nouveau l'objet d'un vote depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de reconduire à l'identique les taux de la fiscalité locale pour 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies à 1636 B undecies relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette délibération aux services préfectoraux

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2026-013

Objet : Commission communale des impôts directs

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la Commission Communale des Impôts Directs est prévue par la loi et indique qu'elle doit être composée de 6 membres titulaires et autant de suppléants pour les communes inférieures à 2000 habitants. Par conséquent, il est nécessaire de proposer au Directeur des Impôts une liste en nombre double, la proposition est donc établie sur une liste de 24 contribuables.

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de constituer la liste de 24 contribuables qui sera adressée à Monsieur le Directeur des Impôts,
- **DESIGNE** les membres ci-après :
Mr Francis ENSAULT, Mr Cyrille PRESSOIR, Mr Philippe COLMADIN, Mme Pascale VIEUX, Mme Priscilla HRMO, Mme Marie LOSKOFF, Mr Claude CHEUTIN, Mr Hervé BOZEC, Mr Flavien RICHARD, Mme Jessica DUVAUCHELLE, Mr Philippe BERCHON, Mr Bruno CAILLARD, Mr Guillaume CARREAU, Mr Jean GUILLOT, Mr Alain HAUBERPIN, Mme Annick HERVIEU, Mme Solène LE FLOC'H, Mme Arielle MULLER, Mr Pierre NOEL, Mme Stéphanie VEDOVATI, Mr Patrick VIEUX, Mme Marie CHAUMET, Mme Christelle PRESSOIR, Mr Grégoire BAUCHE.
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette délibération aux services préfectoraux

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2026-014

Objet : Nomination d'un correspondant défense et sécurité civile

Vu la délibération n° 2026-0003 en date du 20 mars 2026,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 du Ministère de la Défense,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un correspondant de défense ainsi qu'un correspondant de sécurité civile de la commune auprès du Ministère de la Défense.

LE CONSEIL,

- **NOMME** Monsieur COLMADIN Philippe correspondant défense et sécurité civile auprès du Ministère de la défense.
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette délibération aux services préfectoraux

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2026-015

Objet : Nomination de correspondants sécurité routière

Vu la délibération n° 2026_0003 en date du 20 mars 2026,

L'État incite les collectivités territoriales à nommer un élu correspondant sécurité routière dans chaque collectivité. Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux. Celui-ci doit être suppléé.

LE CONSEIL,

- **DESIGNE** titulaire : COLMADIN Philippe ; suppléant : OZANNE Marc
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité.

Article 4 :

Que Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses

Madame le Maire informe le Conseil municipal avoir transmis à la Direction de la Communauté des Communes Giennoises (CDCG) la liste des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein des commissions communautaires.

Elle indique que l'inauguration des travaux de restauration de l'église est programmée le samedi 23 mai prochain à 10h30. À cette occasion, il est prévu d'exposer, à l'intérieur de l'édifice, des plans et des photographies retraçant l'évolution des travaux. Dans ce cadre, Madame le Maire a sollicité la Ville de Gien pour le prêt de grilles d'exposition, ainsi que la commune de Les Choux pour la mise à disposition d'un barnum et d'un pupitre.

Par ailleurs, l'acquisition de dix tables d'occasion a été validée ; leur livraison sera assurée par le fournisseur.

Madame le Maire informe également que le Tour du Loiret traversera la commune de Langesse le vendredi 12 juin en fin de matinée.

La cérémonie commémorative du 8 mai se déroulera à 11h30, avec un rassemblement fixé devant la mairie. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié à la salle communale.

Questions diverses

Monsieur Pressoir évoque la demande de la CDCG relative aux travaux de voirie. Il précise que, sur le présent mandat, la commune de Langesse devra procéder à l'entretien de ses voies intercommunales par la mise en œuvre d'un revêtement bicouche ou de point à temps. Un programme de dérasement des accotements et de réhabilitation des fossés est également à poursuivre. Il mentionne en outre la nécessité de reprendre les intérieurs de virages, notamment rue des Médecins et rue de la Gondonnerie, ainsi que la réalisation de marquages au sol, en particulier pour le « cédez le passage » au niveau du monument aux morts.

Monsieur Ozanne fait état d'une visite du cimetière de Lorris réalisée avec l'agent technique. Un projet d'aménagement des espaces inter-tombes est actuellement à l'étude, reposant sur la mise en place d'un géotextile biodégradable recouvert d'un paillage d'ardoises pilées, complété par la plantation de vivaces.

Il informe également de sa participation à une réunion partenariale organisée par le Département du Loiret sur le thème des violences conjugales. De la documentation est mise à disposition du public en mairie. Madame Vieux propose de relayer cette information via l'application PanneauPocket.

Enfin, Monsieur Ozanne précise avoir engagé un travail relatif à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Nadège CORCELLE

Le secrétaire,
Marc OZANNE

